

DOCUMENT DE PRESENTATION

Appel régional à candidatures ouvert du **14 janvier au 15 juin 2010**

Ce document fournit les informations nécessaires au dépôt d'un dossier de *Projet de coopération scientifique inter-universitaire* (PCSI).

Afin de compléter votre dossier, vous devrez remplir et retourner le formulaire de candidature, accompagné des pièces demandées, au Bureau Europe centrale et orientale de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) ou à ses implantations (cf. à l'[annexe 2 du présent document](#))

Ce formulaire est également disponible sur le site du Bureau régional : www.auf.org/regions/europe-centrale-orientale

1. PRESENTATION DE L'ACTION DE PROGRAMME

Dans le but de développer la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur du Nord et du Sud, l'Agence universitaire de la Francophonie offre aux enseignants, aux chercheurs et aux responsables de ses universités membres (cf. www.auf.org/l-auf/nos-membres) la possibilité de présenter des projets multilatéraux de coopération en matière de formation, recherche et gouvernance.

Les Projets de coopération scientifique inter-universitaire (PCSI) peuvent être de **trois types** : (1) **Projets partagés de recherche (et/ou de formation à la recherche)** (2) **Projets partagés de formation** et (3) **Projets partagés de gouvernance universitaire**

2. PRINCIPAUX OBJECTIFS POURSUIVIS

Objectif général :

- impulser une logique de structuration durable à la coopération **scientifique, académique et institutionnelle**

Objectifs spécifiques :

- le renforcement scientifique des universités du Sud
- le développement de la coopération régionale ou inter régionale, entre universités du Sud et/ou du Nord
- l'appropriation de savoirs et leur adaptation aux réalités régionales du Sud
- le soutien aux jeunes chercheurs
- l'aide à la production et à la diffusion de savoirs endogènes du Sud
- la promotion de cadres féminins dans la recherche et l'enseignement au Sud.

3. MODALITES DE PARTICIPATION (suite)

Les projets sont menés par un réseau d'un minimum de **trois universités de pays différents dont deux du Sud** : Afrique centrale, Afrique de l'Ouest, Asie-Pacifique, Caraïbe, Europe centrale et orientale, Maghreb, Moyen-Orient, Océan Indien. Tous les établissements ou institutions doivent être membres de l'Agence universitaire de la Francophonie ([voir la liste des codes établissements](#))

- deux universités du Sud de pays différents et une université du Nord
- plusieurs universités du Sud et de pays différents et une université du Nord

Les projets doivent être appuyés de façon officielle par les institutions participantes à travers une lettre d'engagement du représentant (recteur / président / chancelier / directeur des relations internationales) de chacune des institutions associées aux projets.

Seuls sont considérés les projets transmis sous l'autorité du plus haut responsable de l'établissement.

En outre, en l'absence d'autres responsables scientifiques, associés à part entière au projet, le dossier ne pourra être étudié.

Important : Une institution ne peut présenter plus de trois projets.

3. MODALITES DE PARTICIPATION (suite)

Les projets doivent entrer dans l'une des **trois catégories** suivantes :

1. Projets partagés de recherche (et/ou de formation à la recherche).

- Activités concernées : actions de recherche ponctuelles, de courte durée
- Bénéficiaires : enseignants/chercheurs, jeunes doctorants ou post-doctorants
- Durée maximale de l'appui de l'AUF : 24 mois (attention : ne pas confondre avec la durée des activités)
- Montant maximal par projet : 20 000 Euros

2. Projets partagés de formation

- Activités concernées : développement et mise en place d'un projet de formation au niveau master ou au niveau doctorat (ex. : adaptation de cursus au système « LMD » ; travail préparatoire pour la mise en place d'un master, d'une formation doctorale, etc.). Il ne s'agit pas en l'espèce de financer le fonctionnement d'une formation (mobilités étudiantes par exemple). Les activités ne concernent donc pas des formations déjà existantes.
- Bénéficiaires : enseignants/chercheurs, jeunes doctorants ou post-doctorants, personnel administratif
- Durée maximale de l'appui de l'AUF : 12 mois (attention : ne pas confondre avec la durée des activités)
- Montant maximal par projet : 10 000 Euros

3. Projets partagés de gouvernance universitaire

- Activités concernées : actions concernant l'appui aux réformes de l'enseignement supérieur, la professionnalisation, la qualité, l'évaluation, l'innovation... (ex. : mise en place d'ateliers de formation pour des publics universitaires déterminés, échange de bonnes pratiques etc.).
- Bénéficiaires : responsables académiques et administratifs, personnel administratif, enseignants/chercheurs
- Durée maximale de l'appui de l'AUF : 24 mois (attention : ne pas confondre avec la durée des activités)
- Montant maximal par projet : 20 000 Euros

4. CRITERES DE SELECTION (suite)

Les projets doivent entrer dans l'une des **trois catégories** suivantes :

- Projets partagés de **recherche** (et/ou de **formation à la recherche**)

Ces projets doivent impliquer des doctorants et post-doctorants du Sud.

- Projets partagés de **formation**

Ce volet répondra notamment aux besoins de transformation de cursus en vue de leur adaptation au système « LMD » (licence, master, doctorat).

- Projets partagés de **développement** (et/ou de **gouvernance universitaire**)

Le transfert de savoirs doit nécessairement prendre en compte les spécificités de l'université bénéficiaire de même que les caractéristiques de son environnement régional. Ainsi, les universités du Nord et du Sud sont-elles appelées à concevoir des formations de façon conjointe.

Lors de l'évaluation scientifique des projets, une **attention particulière** est accordée :

- aux **impacts** en termes de coopération
- à l'**approche** et aux **contenus pédagogiques**
- à la dimension **professionnalisante**
- au **développement de contenus en ligne**, dans le cadre, notamment, de formations qui peuvent s'effectuer à distance, en partie ou en totalité

Parmi les **critères** retenus pour la sélection des projets :

- **l'inscription dans les thématiques suivantes et selon les priorités régionales**
 - langue française, diversité culturelle et linguistique
 - État de droit, démocratie et société
 - expertise et innovation pour l'enseignement supérieur
 - développement durable et bien-être des populations
 - environnement, eau, énergie, climat
- **la qualité scientifique** du projet :
 - qualité scientifique **intrinsèque** du dossier
 - **innovation** et **apport** scientifique du projet
- **l'opportunité**, en particulier **régionale** :
 - impact du projet sur le développement régional au Sud
 - impact sur le renforcement scientifique des universités du Sud

4. CRITERES DE SELECTION (suite)

- insertion de la région dans la recherche internationale
- perspectives de coopération inter-universitaire à long terme
- formation et transfert d'expertise
- implication des femmes
- implication des jeunes (doctorants ou chercheurs)
- **les co-financements**
 - participation des universités au financement
 - existence de financements complémentaires
- **la diversification du partenariat opérationnel** : il est recommandé d'associer aussi des partenaires non-universitaires (entreprises, associations, collectivités locales, etc.)
- **la valorisation**(durabilité, diffusion et exploitation) **systematique des résultats** (produits, méthodes, expériences, leçons de coopération académique, scientifique et institutionnelle) pour maximiser l'impact du projet sur les bénéficiaires

5. FINANCEMENT DES PROJETS

Le montant de la subvention demandée à l'Agence universitaire de la Francophonie **ne peut excéder** ceux spécifiés au paragraphe 3 du présent document.

Il convient de joindre l'attestation pour chaque financement complémentaire.

Le soutien apporté par l'Agence ne concerne que les dépenses suivantes :

- missions d'enseignement, de recherche et d'expertise (billets d'avion au meilleur coût, frais de séjour ne pouvant excéder, par jour, 140 € au Nord et 110 € au Sud ; frais de séjour plafonnés à 21 jours) ;
- bourses d'aide à la recherche pour de jeunes chercheurs (ne peuvent excéder 25% des crédits sollicités – billet d'avion au meilleur coût, bourse d'un maximum de 850 € par mois pour une mobilité au Nord et de 730 € pour une mobilité au Sud) ;
- soutien documentaire, publication et mise en ligne de contenus ;
- matériels ou produits scientifiques et d'appui (20%, au maximum, des crédits sollicités) ;
- contribution aux frais de fonctionnement (10%, au maximum, des crédits sollicités).

Important : Toute assurance (voyage, santé, rapatriement sanitaire, responsabilité civile, vol, etc.) est de l'entière responsabilité des bénéficiaires de la subvention. L'AUF décline toute responsabilité en ce domaine.

Lorsque le projet est retenu, une convention indiquant le montant accordé et précisant les modalités des engagements financiers, est signée entre l'université porteuse du projet et l'Agence universitaire de la Francophonie..

La mise en œuvre du soutien de l'Agence et le suivi du projet sont assurés par le bureau régional de l'Agence, en relation avec la Commission régionale d'experts qui est chargée de l'évaluation du projet.

Les crédits sont versés par le bureau régional de l'AUF, en deux tranches :

- la première, de 65% des crédits accordés, après le retour au Bureau régional de la convention complétée et signée ;
- la deuxième, de 35% des crédits accordés, après présentation au Bureau régional, d'un rapport d'exécution à mi-parcours (rapport administratif et financier accompagné des pièces justificatives et rapport sur appréciation du séjour, intérêt scientifique et pédagogique, /impact sur les publics cibles -étudiants/enseignants- sur la création/ de partenariats durables et le travail en réseaux entre les deux établissements, suites données à cette participation) L'appréciation favorable du rapport par la Commission régionale d'experts conditionne le versement de la deuxième tranche.

Les crédits ouverts pour un projet doivent impérativement être dépensés dans les deux ans après la date de versement de la première tranche.

Le projet terminé, son responsable doit remettre au bureau régional de l'AUF, dans les meilleurs délais, un rapport final (rapport administratif et financier accompagné des pièces justificatives et rapport sur appréciation du séjour, intérêt scientifique et pédagogique, /impact sur les publics cibles -étudiants/enseignants- sur la création/ de partenariats durables et le travail en réseaux entre les deux établissements, suites données à cette participation). En l'absence de rapport final, le responsable du projet devra restituer la totalité de la subvention.

6.. CALENDRIER

14 janvier 2010	Lancement de l'appel d'offres régional pour les Projets de coopération scientifique inter-universitaire
15 juin 2010	Date limite de retour des dossiers au Bureau Europe centrale et orientale de l'Agence universitaire de la Francophonie ou à ses implantations dans la région
juin -octobre 2010	Évaluation et sélection des projets par la Commission régionale d'experts du Bureau Europe centrale et orientale
décembre 2010	Validation de la sélection par le Conseil scientifique de l'Agence universitaire de la Francophonie
janvier 2011	Transmission des décisions aux responsables de projets par le Bureau Europe centrale et orientale de l'Agence universitaire de la Francophonie et démarrage des projets

ANNEXE N°1 DISCIPLINES SCIENTIFIQUES	CODES
Sciences de la vie (discipline générique)	10
Santé et recherche biomédicale : biologie, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	11
Biologie animale et recherches vétérinaires : biologie, génétique, nutrition, élevage, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	12
Biologie végétale et recherches agronomiques : biologie génétique et amélioration des plantes, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	13
Sciences de la matière (discipline générique)	20
Sciences physiques et mathématiques	21
Sciences chimiques	22
Sciences de l'Univers : astronomie, astrophysique, océan, atmosphère, sciences de la terre	23
Sciences pour l'ingénieur (discipline générique)	30
Connaissance et gestion des ressources naturelles : eau, sol, biodiversité, en relation avec les activités humaines (environnement-développement)	31
Agro-alimentaire et Génie des Procédés : transformation des produits animaux et végétaux	32
Téledétection et applications	33
Électronique et Génie électrique	34
Mécanique et Génie des Matériaux	35
Energie et Génie des Procédés	36
Génie linguistique	37
Sciences et Technologies de l'information et de la Communication : Informatique, automatique, traitement du signal, sciences de l'information	38
Sciences de l'homme et de la société (discipline générique)	40
Langues et Humanités : sciences du langage, littérature, philosophie, sciences historiques, pédagogie	41
Sciences économiques	42
Sciences de gestion	43
Sociologie : démographie...	44
Anthropologie	45
Sciences juridiques : droits publics, droits fondamentaux	46
Sciences juridiques : droit de l'environnement	47
Science politique	48
Géographie et aménagement : villes, urbanisme, transports...	49
Sciences juridiques : droit privé et des affaires	51
Sciences du tourisme	52
Autres disciplines	99

ANNEXE N°2
LISTE DES IMPLANTATIONS DU BUREAU EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE DE L'AUF
ET DES PAYS SITUÉS DANS LEUR AIRE DE COMPÉTENCE

ATTENTION : Le dossier de candidature doit **obligatoirement** être envoyé au bureau Europe Centrale et Orientale de l'AUF ou à ses implantations dans la région avant le **15 juin 2010**, délai de rigueur.

<p>Bureau Europe centrale et orientale 1, rue Schitu Magureanu 050025 Bucarest ROUMANIE Téléphone : +40 21 312 12 76 Télécopie : +40 21 312 16 66 Courriel : europa-centrale-orientale@auf.org Toile : www.auf.org/regions/europa-centrale-orientale</p>	<p>Albanie, Arménie, Belarus, Bulgarie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Lituanie, Macédoine, Moldova, Pologne, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie, Turquie, Ukraine</p>
<p>Antenne de Moldova Université Technique de Moldova, Bât.2 78, Rue « 31 August 1989 » 2012 Chisinau, MOLDOVA Téléphone : +373 22 23 75 35 Télécopie : +373 22 23 23 45</p>	<p>Campus numérique francophone Université de Sofia « St. Kliment Ohridski » 15, Boulevard Tsar Osvoboditel 1504 Sofia, BULGARIE Téléphone : +359 2 946 1075 Télécopie : +359 2 946 1075</p>